La Relève et La Peste

L’exploitation de gravières par les géants du BTP met en péril le « château d’eau » des Pyrénées

En 2018, le député LFI de l'Ariège, Michel Larive, révélait devant Emmanuelle Wargon, la secrétaire d’État auprès du ministre de la Transition écologique que les taux d'aluminium relevés sur place étaient 14 000 fois supérieurs à la norme autorisée. Sans effet.

Texte: Valérie Lassus Photographie: Alain Pitton 25 septembre 2023

Plusieurs associations se battent depuis 2010 pour faire reconnaître les conséquences néfastes sur la ressource en eau de l'exploitation des gravières le long de l'Ariège et de la Garonne. A savoir la mise à nu de la nappe phréatique et, avec le remblayage des gravières par des déchets du BTP, la pollution.

Une perturbation du cycle de l’eau

Sur les bords de la Garonne et de l’Ariège, de jolis plans d’eau bucoliques peuplés d’oiseaux se succèdent. Ces lacs sont des gravières qui ne sont plus exploitées et cette eau est celle de l’une des plus belles nappes phréatiques des Pyrénées. Aujourd’hui, les associations estiment que 850 hectares de nappe phréatique sont visibles en Ariège.

Une étude du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) de 2013 évalue que, pour 100 ha, l’évaporation est de 1 million de mètres cubes par an. Soit l’équivalent de 15 % de la consommation annuelle d’eau de Toulouse Métropole.

Dans les années 2000, les carriers et entreprises du BTP suggèrent d’utiliser un arrêté préfectoral de 1994 qui autorise l’enfouissement des déchets du BTP dans les anciennes gravières. Mais, dans un contexte de réchauffement climatique et de sécheresse, mettre la poussière sous le tapis n’apparaît pas comme la meilleure des solutions au collectif Stop gravières* depuis mars 2023.

La démonstration est sans appel : les déchets dits inertes ne le sont plus quand ils sont au contact de l’eau. La pollution induite se propage jusqu’aux stations de pompage et les terres « regagnées » sur les anciennes gravières deviennent infertiles.

En outre, l’eau de la nappe, dérangée, emprunte d’autres chemins et fait défaut dans certains points de pompage. Sur toute la vallée, les eaux superficielles qui circulaient dans ces cours d’eau sont comme aspirées par la nappe dont le niveau est très bas aujourd’hui.

Une excavatrice sur une gravière, à Saverdun en Ariège. L’eau de la nappe phréatique, peu profonde ici s’est infiltrée dans la gravière.

L’influence des géants du BTP

Face aux agriculteurs, à certains élus et aux militants, les préfectures, les départements, des communes et la Région persistent, car l’influence des géants du BTP se fait sentir. Dans les années 1940, deux gravières suffisaient en Ariège pour aménager toutes les routes du département. Mais, dans un Hexagone où « quand le bâtiment va, tout va », la ruée vers l’or gris allait peser.

Une gravière moyenne faisait alors entre 15 et 35 hectares pour une profondeur de 7 ou 8 mètres. Jean-Louis Bertrand, maire (PS) de Saverdun jusqu’en 2001 et membre fondateur de l’APROVA, raconte.

« C’est en 2008-2009 que les choses ont changé. La nouvelle équipe municipale s’est mise à vendre des surfaces énormes. 140 ha d’un coup à Denjean Granulats, 200 ha aux Sablières Malet, pour 30 ans, soit le maximum autorisé pour une concession de gravière. Et ceux-là creusent jusqu’au socle rocheux, à 17 m, voire jusqu’à 30 m ! Il faut dire qu’il y avait 130 000 euros de taxes professionnelles à la clé pour la commune, avant la réforme Sarkozy. »

De fait, les installations sont impressionnantes. Sur le bord d’un gouffre d’où est tiré la précieuse « matière d’intérêt stratégique », les excavatrices ramènent blocs, graviers et sables dans un doux bruit de galets entrechoqués. Le substrat est propre, il n’y a pratiquement pas de transformation, au contraire des régions où l’on a choisi de recycler et exploiter des carrières. Et, comme le mètre cube de granulats se vend au même prix dans tout le pays, les bénéfices des carriers d’ici est d’environ 15 à 20 % supérieur à ceux des autres régions. Une manne.

Différents types de granulats dans une gravière à Saverdun, Ariège.

D’anciennes carrières devenues décharges

Un problème majeur du BTP, ce sont les déchets. Chaque année, en Occitanie, 17 millions de tonnes de déchets de tout type sont produits, dont 11,4 millions viennent du BTP. En 2016, la décision avait été prise par la préfecture ariègeoise d’autoriser l’enfouissement de 14 millions de tonnes de déchets, tout en estimant que ce chiffre monterait à 50 millions d’ici 2038/39, à la fin des contrats d’exploitation des gravières.

La DDAE a donné son accord, mais sans tenir compte de l’arrêté ministériel du 14 décembre 2014, qui précise que ces déchets ne doivent pas être en contact avec l’eau, car alors, ils ne seraient plus « inertes » (n’évoluant pas dans le temps) selon le code de l’environnement.

En effet, le fer du béton armé rouille, le plâtre peut boucher des conduits, le béton, les peintures et traitements des bois se dissolvent dans l’eau. Des traces d’hydrocarbures ont été détectées et on soupçonne des pollutions microbiologiques dues aux canalisations et sanitaires.

Une ancienne gravière comblée par des déchets du BTP, au Vernet, en Ariège. Recouvert par environ 1,5 mètre de terre, les sols sont plantés, mais les rendements déclinent rapidement.

Le BRGM, dans un rapport d’expertise sur les ISDI (installations de stockage de déchets inertes), confirme dès 2013 que les soi-disant déchets inertes ne le sont pas dans l’eau et que leur dégradation peut entraîner des pollutions.

En 2018, le député LFI de l'Ariège, Michel Larive, révélait devant Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique que les taux d'aluminium relevés sur place étaient 14 000 fois supérieurs à la norme autorisée. Sans effet.

Un camion sort d'une installation ISDI. Il vient d'emmener des déchets du BTP ou de la terre pour combler une gravière. Saverdun, Ariège.

En surplomb d'une gravière, à Saverdun, nous observons le ballet de camions venus déverser des déchets triés et broyés dans une eau couleur lagon. On voit très nettement des « digues » de déchets perpendiculaires au sens d'écoulement de la nappe qui divisent la carrière en plusieurs parcelles.

Ces digues sont denses et tassées, à l'inverse du substrat dans lequel l'eau de la nappe circulait. Ainsi, l'eau est bloquée et se détourne de son lit. De fait, le niveau de la nappe baisse et les eaux de surface ont tendance à s'infiltrer dans le sol. De nombreux cours d'eau sont à sec. A tel point qu'un arrêté préfectoral de 2016 reconnaît cet impact pour les cultures et les habitations.

Une ancienne gravière en train d'être comblée par des déchets du BTP (au fond à gauche) et de la terre. On peut voir les digues perpendiculaires au sens d'écoulement de la nappe qui font barrage.

Or, le réchauffement climatique accélère cette tendance avec une baisse de la recharge pluviale de 30 à 50 %. Cependant, la décision d'un moratoire, sans parler de l'interdiction de cette pratique, relève de la volonté de l'État et de la Région. Laquelle répète à l'envie qu'elle *« est mobilisée pour préserver cette ressource essentielle [l'eau] et lutter contre son gaspillage. »* Le nouveau Schéma régional des carrières d'Occitanie (SRCO) qui doit être signé à l'automne entérine pourtant la situation présente.

En effet, dans son rapport environnemental, la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), sous l'autorité préfectorale, reste sur ses positions, contre l'avis même très critique de l'Autorité environnementale, la MRAe. On peut lire dans le rapport de la DREAL que *« L'analyse des orientations, objectifs et mesures du SRC d'Occitanie ne révèle aucune incidence négative notable sur la ressource en eau. »*, idem pour les milieux naturels et la biodiversité, les paysages et le patrimoine, les activités agricoles et sylvicoles.

Du fait de la baisse de la nappe phréatique, l'eau de surface des cours d'eau secondaires est aspirée dans le sol, sans compter une pluviométrie en baisse et des températures en hausse. Ici La Galage a disparu…

L'ancien président de l'APRA-Le Chabot, Henri Delrieu, dépité, précise qu'il était présent, mandaté par FNE lors des discussions sur le SRCO chapeauté par la DREAL et la région Occitanie.

« La puissance de l'UNICEM [Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction] qui regroupe les géants du BTP, dont les carriers sont les filiales, est forte. Nous avons peu d'espoir d'être entendus face aux Bouygues, Lafarge, Cemex et consorts [dont les chiffres d'affaires avoisinent les 15 milliards par an] qui en plus ont des commandes de l'État pour des grands travaux, type A69, LGV, etc. Nous ne pouvons qu'espérer que la sensibilisation du public permettra la prise de conscience des décideurs que ce type et rythme de développement est intenable. »

Le collectif Stop gravières est donc en attente de la signature par le préfet de région de l'arrêté du SRCO, afin, éventuellement, de le contester en justice.

**Membres du collectif « Stop gravières » : l'APROVA (association de protection de la vallée de l'Ariège et de sa nappe phréatique), l'APRA-Le Chabot, FNE, le Comité écologique ariégeois (CEA), la Confédération paysanne 09, Extinction rébellion 09, A pas de loutre, Les amis de la Terre et Eau Secours 31.*